

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01027

Numéro SIREN : 513 391 516

Nom ou dénomination : 2ID

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/011804

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/011804**
n° de gestion : **2009B01027**
n° SIREN : **513 391 516 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 31/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2ID - Société par actions simplifiée
9 avenue de Constantine 38100 Grenoble -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1385893

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : <u>2ID SAS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>1 1 3</u>				
Adresse de l'entreprise : <u>9 AVENUE DE CONSTANTINE 38100 GRENOBLE</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1 1 2</u>				
Numéro SIRET * <u>5 1 3 3 9 1 5 1 6 0 0 0 1 2</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le : <u>3 1 1 1 2 2 0 1 1 7</u>			
		Bruit 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	111 000	5 000	106 000
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	5 023	5 023	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terreins	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	30 921	29 298	1 622
	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	1 128 974	800 000	328 974
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	12 667		12 667
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	5 574		5 574
TOTAL (II)		BJ	BK	1 294 158	839 321	454 837
<p>TRIBUNAL de COMMERCE Déposé au GREFFE le : <u>27 JUL 2018</u> Sous le N° <u>14304</u></p>		BL	BM			
STOCKS	En cours de production de services	BP	BO			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BP			
CIRCULANT	Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes en cours et comptes rattachés (3)	BV	BW			
CRÉANCES	Autres créances (3)	BX	BY	289 742		289 742
	Capital souscrit et appelé, non versé	BZ	CA	1 087 205		1 087 205
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CB	CC			
	Disponibilités	CD	CG			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	15 496		15 496
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 392 443		1 392 443
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	2 686 600	839 321	1 847 279
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR
Classe de réserve de propriété *	Immobilisations		Stocks		Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGF1P N° 2051 SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2ID SAS	Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé	740 100)	DA 740 100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB 151 640
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK)	DC
	Réserve légale (3)		DD 49 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ)	DG
	Report à nouveau		DH (33 507)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 229 194
	Subventions d'investissement		DJ
	Provisions réglementées *		DK
		TOTAL (II)	DL 1 136 427
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
	Avances conditionnées		DN
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP
	Provisions pour charges		DQ
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI)	DV 84 928
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 416 051
	Dettes fiscales et sociales		DY 135 124
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ 27 992
Autres dettes		EA 42 962	
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)		EB 3 796
	TOTAL (IV)	EC 710 852	
	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 1 847 279	
RENYOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC
		Écart de réévaluation libre	ID
	Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		IF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		IG 710 852	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		IH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2ID SAS				Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	13 897	FB		FC	13 897		
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF		
			services *	FG	732 244	FH		FI	732 244
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	746 141	FK		FL	746 141		
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	234		
	Autres produits (1) (11)					PQ	1		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	746 376	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS	
	Variation de stock (marchandises)*							FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							FW	728 404
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	2 313
	Salaires et traitements *							FY	22 438
	Charges sociales (10)							FZ	6 710
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *					GA	609
			dotations aux provisions					GB	
		Sur actif circulant	dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges dotations aux provisions							GD	
	Autres charges (12)							GE	2
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	760 475	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	(14 099)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	256 945
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM	
	Différences positives de change							GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO	
Total des produits financiers (V)						GP	256 945		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	497
	Différences négatives de change							GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT	
Total des charges financières (VI)						GU	497		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	256 449	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	242 349	

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2ID SAS		Neant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	100 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	100 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 005	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	112 150	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	113 155	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(13 155)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 103 321	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	874 127	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	229 194	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		HP	
			Crédit bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octes)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	234
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
AMENDE ET PENALITE				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
CHARGES EXCEP SUR OPE GESTION				996		
CESSION IMMOBILISATION				9		
				112 150	100 000	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

SADE Experts-comptables Janvier 2018 - Form préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 13 mois.

L'exercice précédent clos le 30/11/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 847 279,12 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 229 194,12 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur est inférieure à la valeur comptable.

Titres de participations :

La société approche la valeur de ses titres inscrits à l'actif du bilan en tenant compte des plus et moins values sur les actifs et notamment les actifs incorporels (fonds de commerce).

La valeur des incorporels, dans le travail temporaire, est approchée en appliquant au chiffre d'affaires hors taxes un coefficient compris entre 10 et 15%.

Si la valeur obtenue à laquelle est appliqué le pourcentage de détention est inférieure à la valeur des titres inscrits à l'actif, une provision pour dépréciation est alors constatée pour l'écart.

La société est concernée par la convention de cash-pooling du groupe. Les disponibilités ou concours bancaires courants qui participent à cette centralisation de trésorerie sont isolés au bilan, par convention comptable, dans des comptes courants appropriés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Le montant du CICE est peu significatif sur l'exercice.

FAITS MARQUANTS

La société a changé de date de clôture : son exercice social se termine désormais au 31 décembre. Pas exception, l'exercice clos au 31 décembre 2017 a une durée de 13 mois.

Une assemblée générale extraordinaire du 01/03/2017 a décidé d'une augmentation de capital de 390 000 € par création de 3 900 actions de 100 € de nominal.

Une assemblée générale extraordinaire du 22/12/2017 a entériné les décisions suivantes :

- augmentation de capital de 54 200 € par émission de 542 actions nouvelles de 100 € de valeur nominale, avec prime d'émission de 40 euros par action nouvelle, réservé à la société AL ET CO DEVELOPPEMENT,
- augmentation de capital de 32 100 € par émission de 321 actions nouvelles de 100 € de valeur nominale, avec prime d'émission de 40 euros par action nouvelle, réservée à la SARL VIGNEMONT TOUS TRAVAUX,
- réduction de capital de 129 000 € par voie de rachat de 1 290 actions appartenant à la société IDEE ENTREPRISE de 100 € de valeur nominale, au prix de 140 € par action,
- augmentation de capital de 307 800 € par émission de 3 078 actions de 100 € de valeur nominale, avec prime d'émission de 40 € par action nouvelle.

Le capital social à la fin de l'exercice s'élève à 740 100 €.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 294 158 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	116 023			116 023
Immobilisations corporelles	30 068	852		30 921
Immobilisations financières	1 246 060	35 004	133 850	1 147 214
TOTAL	1 392 151	35 856	13 850	1 294 158

Amortissements et provisions d'actif = 839 321 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	9 948	75		10 023
Immobilisations corporelles	28 764	534		29 298
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	800 000			800 000
TOTAL	838 712	609		839 321

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	5 000	5 000	0	4 ans
Marque illico interim	106 000	0	106 000	Non amortiss.
Autres immos.incorporelles	5 023	5 023	0	3 ans
Mat.bureau &informatique	12 921	11 298	1 623	5 ans
Mobilier	18 000	18 000	0	5 ans
TOTAL	146 944	39 321	146 944	

Etat des créances = 1 410 683 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	18 241		18 241
Actif circulant & charges d'avance	1 392 443	1 392 443	
TOTAL	1 410 683	1 392 443	18 241

Produits à recevoir par postes du bilan = 2 294 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	2 294
Disponibilités	
TOTAL	2 294

Charges constatées d'avance = 15 496 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Informations complémentaires sur le bilan actifCREANCES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES :

CREANCES CLIENTS : 289 462 E

COMPTES COURANTS : 844 995 E

AUTRES DEBITEURS DIVERS : 118 589 E

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 740 100 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1 000	100	100 000
Titres émis	7 691	100	769 100
Titres remboursés ou annulés	1 291	100	129 100
Titres en fin d'exercice	7 401	100	740 100

Etat des dettes = 710 852 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	84 928	84 928		
Fournisseurs	416 051	416 051		
Dettes fiscales & sociales	135 124	135 124		
Dettes sur immobilisations	27 992	27 992		
Autres dettes	42 962	42 962		
Produits constatés d'avance	3 796	3 796		
TOTAL	710 852	710 852		

Charges à payer par postes du bilan = 4 877 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 240
Dettes fiscales & sociales	1 637
Autres dettes	
TOTAL	4 877

Produits constatés d'avance = 3 796 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Dettes concernant les entreprises liées :

DETTE FOURNISSEURS : 378 078 E

COMPTES COURANTS : 84 138 E

AUTRES CREDITEURS DIVERS : 42 962 E

Annexes (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 746 141 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	13 897	1,86 %
Prestations de services	707 976	94,88 %
Produits des activités annexes	24 269	3,25 %
TOTAL	746 141	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes (HT)	1 800
TOTAL	1 800

Identité société-mère consolidant les comptes de la société

SAS AEQUOR
445 Rue Lavoisier
38330 MONTBONNOT ST MARTIN

Dettes garanties par des sûretés réelles

NEANT

Autres informations complémentaires

EFFECTIF MOYEN = 2.41 salariés

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ en retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

L'âge et l'ancienneté du personnel ainsi que l'impossibilité d'estimer le turnover de manière fiable ne permettent pas d'estimer l'engagement de la société. Celui-ci est non significatif.

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 2 294 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Etat produits a rece(44870000)	2 294
TOTAL	2 294

Charges constatées d'avance = 15 496 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'av(44860000)	15 496
TOTAL	15 496

Charges à payer = 4 877 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis.fact.non par(40810000)	3 240
TOTAL	3 240

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes prov. congés payés(42820100)	671
Charges sur congés à payer(43820100)	215
Etat autres ch. à pa(44860000)	522
Taxes à payer(44861000)	230
TOTAL	1 637

Produits constatés d'avance = 3 796 E

Produits constatés d'avance	Montant
Prod.constates d'ava(48700000)	3 796
TOTAL	3 796

Annexes (suite)**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Le Cabinet MEUNIER Expert Conseil, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 2ID SAS,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2017 caractérisés notamment par les données suivantes:

Total du bilan	1 847 279
Chiffre d'affaires hors taxes	746 141
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	229 194

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour MEUNIER Expert Conseil
Fait à GRENOBLE

Annexes (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
2IP	101 500	-88 702	100 %	837 634	837 634	RAS	RAS	1 402 697	26 041	RAS
2I010	100 000	128 466	88 %	88 000	88 000	14 428	RAS	3 370 446	723	RAS
2I020	100 000	69 886	76 %	76 000	76 000	203 085	RAS	7 655 362	142 689	53 200
2I030	100 000	90 866	100 %	54 350	54 350	RAS	RAS	4 211 633	149 090	50 000
2I050	100 000	120 256	76 %	38 000	38 000	123 923	RAS	3 852 712	388 616	152 000
2I080	50 000	NC	70 %	34 990	34 990	RAS	RAS	NC	NC	RAS
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

La société 2I080 clôturera son premier exercice au 31/12/2018.

2ID

**Société par actions simplifiée au capital de 740.100 €
Siège social : 9 avenue de Constantine - 38100 GRENOBLE
RCS GRENOBLE 513 391 516**

**TEXTE DE LA RESOLUTION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT
PROPOSEE ET VOTEE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 JUILLET 2018 à 09H30**

I - PROJET DE RESOLUTION

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir rappelé conformément à l'article 243 bis du CGI, qu'aucune de distribution de dividende n'est intervenue au titre des trois précédents exercices :

Décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 229.194,12 € de la façon suivante :

- en imputation sur le poste Report à nouveau débiteur.....33.507,07 €
lequel sera ramené de 33.507,07 € à 0 €
- au poste Réserve légale.....25.010,00 €
lequel sera intégralement doté
- le solde au poste ~~Autres réserves~~ *Report à nouveau*.....170.677,05 €
lequel s'élèvera à ce montant

II - RESOLUTION VOTEE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

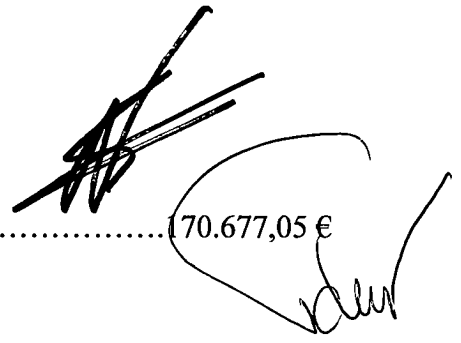
Après avoir rappelé conformément à l'article 243 bis du CGI, qu'aucune de distribution de dividende n'est intervenue au titre des trois précédents exercices :

Décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 229.194,12 € de la façon suivante :

- en imputation sur le poste Report à nouveau débiteur.....33.507,07 €
lequel sera ramené de 33.507,07 € à 0 €
- au poste Réserve légale.....25.010,00 €

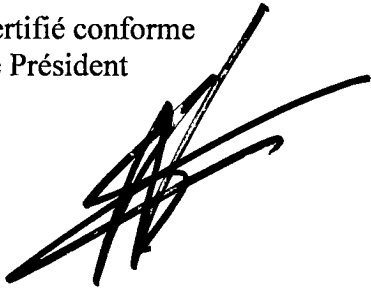
lequel sera intégralement doté

- le solde au poste ~~Autres réserves~~ Report à nouveau 170.677,05 €
lequel s'élèvera à ce montant



Cette résolution, mise aux voix est adoptée :

Certifié conforme
Le Président



F.B.A. CAELIS AUDIT

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Auditeurs Conseils Associés

Rhône Alpes

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

2ID

Société par actions simplifiée au capital de 740.100 €

Siège social : 9 avenue de Constantine – 38100 GRENOBLE

RCS TOULOUSE 513 391 516

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

54, Rue de la République

69002 LYON

SIREN : 353 976 202 – NAF : 6920Z

3, Chemin du vieux Chêne

38240 MEYLAN

SIREN : 399 194 208 – NAF : 6920Z

F.B.A. CAELIS AUDIT

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

Auditeurs Conseils Associés

Rhône Alpes

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

A l'assemblée générale de la société 2ID,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2ID relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/12/2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « faits marquants » de l'annexe, qui expose que la société a changé

54, Rue de la République

69002 LYON

SIREN : 353 976 202 – NAF : 6920Z

3, Chemin du vieux Chêne

38240 MEYLAN

SIREN : 399 194 208 – NAF : 6920Z

F.B.A. CAELIS AUDIT

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

Auditeurs Conseils Associés

Rhône Alpes

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

sa date de clôture pour la porter au 31 décembre. Ainsi, par exception, l'exercice clos le 31 décembre 2017 a une durée de 13 mois.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note de l'annexe incluse dans le paragraphe « règles et méthodes comptables » expose les méthodes de comptabilisation et dépréciation des éléments de l'actif immobilisé et notamment des titres de participations. Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation, à la valorisation de ces titres de participations ainsi qu'aux éventuelles provisions pour dépréciations à constater.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

54, Rue de la République

69002 LYON

SIREN : 353 976 202 – NAF : 6920Z

3, Chemin du vieux Chêne

38240 MEYLAN

SIREN : 399 194 208 – NAF : 6920Z

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

F.B.A. CAELIS AUDIT

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

Auditeurs Conseils Associés

Rhône Alpes

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 10 Juillet 2018

F.B.A. CAELIS AUDIT

Représentée par



Geoffroy JOLY

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES

RHÔNE ALPES

Représentée par



Philippe CREPS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

54, Rue de la République

69002 LYON

SIREN : 353 976 202 – NAF : 6920Z

3, Chemin du vieux Chêne

38240 MEYLAN

SIREN : 399 194 208 – NAF : 6920Z